

# Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en programmation

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-175-7-2


CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE OFFICIEL Microprogramme de premier cycle en programmation

TYPE Attestation

CRÉDITS 12 crédits

COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Audrey Chanlat 514-343-6111 poste 1866

audrey.chanlat@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

**Le programme s'adresse aux personnes qui souhaitent s'initier à la programmation informatique avec le langage C, le langage Java ou le langage Visual Basic.**

Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Les cours sont complétés par des séances de travaux pratiques en laboratoire. En tout, 120 postes de travail sont à la disposition des étudiants.

Ce module et l'attestation d'études qui l'accompagne constituent une excellente porte d'entrée en informatique. Il sert souvent de tremplin pour des études plus poussées en informatique, un domaine en forte demande sur le marché de l'emploi.

## Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 1<sup>er</sup> août 2020
- **Automne 2021** (à compter du 15 août 2020)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2021** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2021** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2021** ?

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020

## Structure du programme (1-175-7-2)

Version 01 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

#### Bloc 72A Langages de programmation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0J S	IFT 1178	Programmation d'applications en VB	3.0J S
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0S	IFT 1179	Programmation en C#	3.0S
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0S	IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0J S

#### Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0S	IFT 2810	Structures de données	3.0S
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0	IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0S

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Informatique	Baccalauréat	90 crédits	1-175-1-0	Jour
Informatique appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Mathématiques	Majeure	60 crédits	1-190-2-0	Jour
Études du jeu vidéo	Mineure	30 crédits	1-171-4-1	Jour Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.